

RÉVISION DU SCOT BUGEY CÔTIÈRE PLAINE DE L'AIN

Conseil syndical

Avancement de la révision du SCoT

Phase 3 – Document d'Orientations et d'Objectifs

01 juillet 2026



Ordre du jour

**Les objectifs de la
réunion d'aujourd'hui :
séminaire de relance de
la procédure de révision
du SCoT pour
appropriation du projet
par les nouveaux élus
suite aux élections
municipales**

1. Cadre et motivations de la révision du SCoT
2. Enseignements du diagnostic & des enjeux identifiés
3. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
4. Le Document d'Orientations et d'Objectifs

1.

Pourquoi et comment réviser le SCoT ?

*La feuille de route de la révision en cours :
Où en sommes-nous ? Quelles sont les perspectives pour la fin d'année 2026 ?
Rappel du cadre, des motivations et du calendrier de la révision*



Qu'est ce qu'un SCoT ?

Un document de planification cadre :
définition d'une stratégie à 20 ans



UNE VISION POUR LE
TERRITOIRE À 20 ANS



Le SCoT définit les
grandes orientations



LES OBJECTIFS
THÉMATIQUES (dont
commerce et logistique)



Le SCoT harmonise
l'action publique locale



DIAGNOSTIC / EIE /
JUSTIFICATIONS



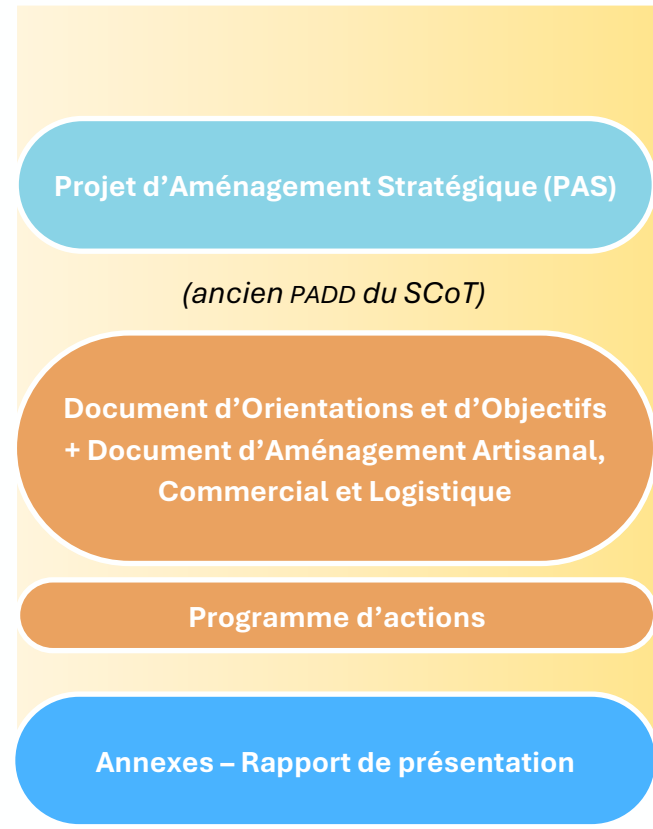
Le contenu du SCoT
expliqué

DIAGNOSTIC

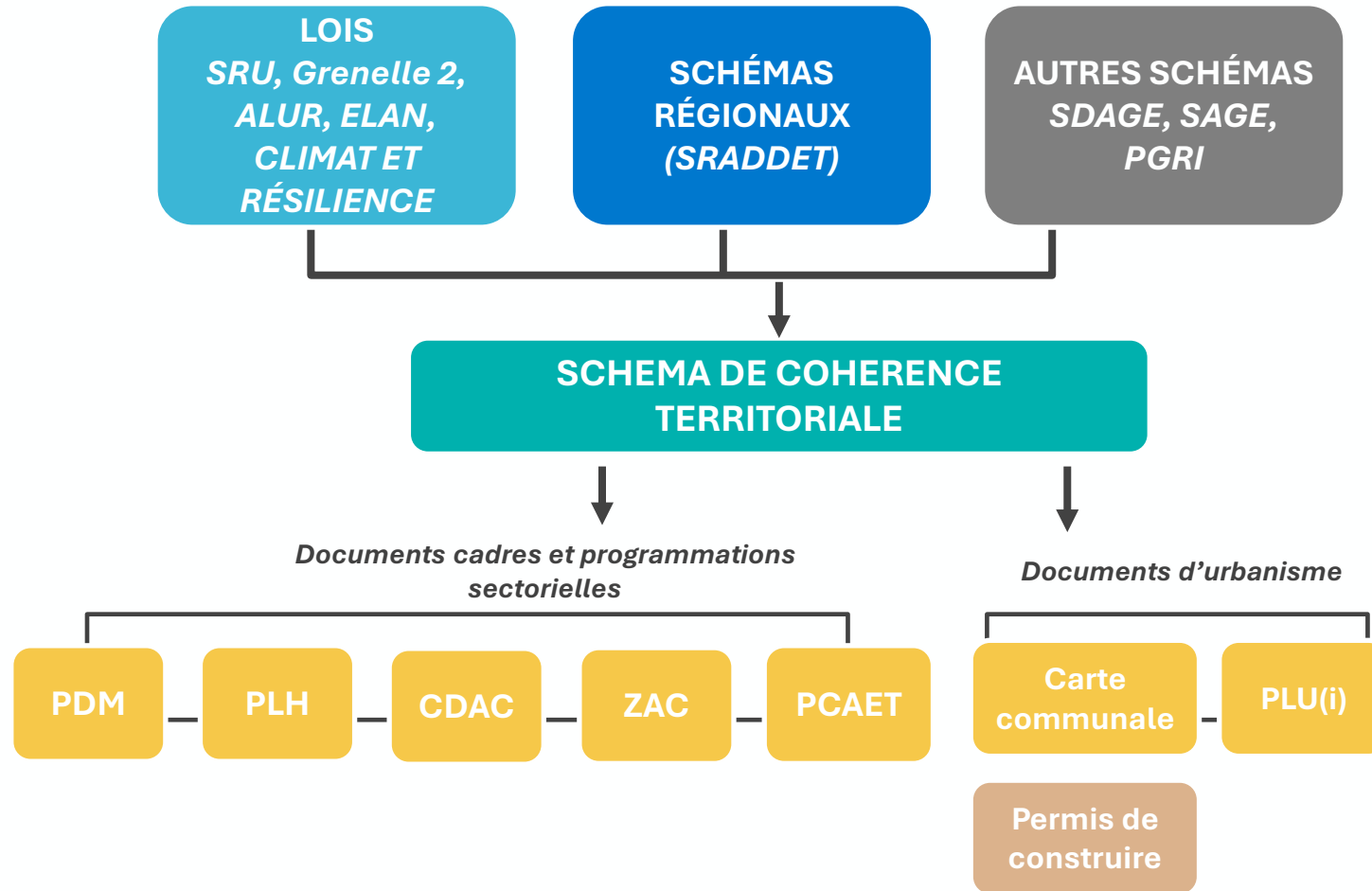
PAS

DOO

ARRÊT



La place du SCoT dans les documents d'urbanisme



SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

ALUR : Accès au Logement et Urbanisme Rénové

ELAN : Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PGRI : Plan de Gestion des Risques Inondations

PLH : Programme Local de l'Habitat

CDAC : Commission Départemental de l'Aménagement Commercial

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

Pourquoi réviser le SCoT ?

Une évolution du contexte législatif et réglementaire

- Intégration de l'ordonnance de 2020 relative à la modernisation des SCoT
- Intégration des objectifs des nouvelles lois (Climat et Résilience, APER, ELAN, ZAN II, etc)
- Mise en compatibilité avec les documents supérieurs (SRADDET modifié, Schéma Régional des Carrières, SDAGE, PGRI, PPRI, etc.)

Une évolution du contexte territorial et des dynamiques locales

- Une évolution des périmètres administratifs de certains EPCI
- Tirer les leçons du bilan du SCoT issu de l'évaluation de 2023

Un enjeu d'intégration des effets des grandes infrastructures

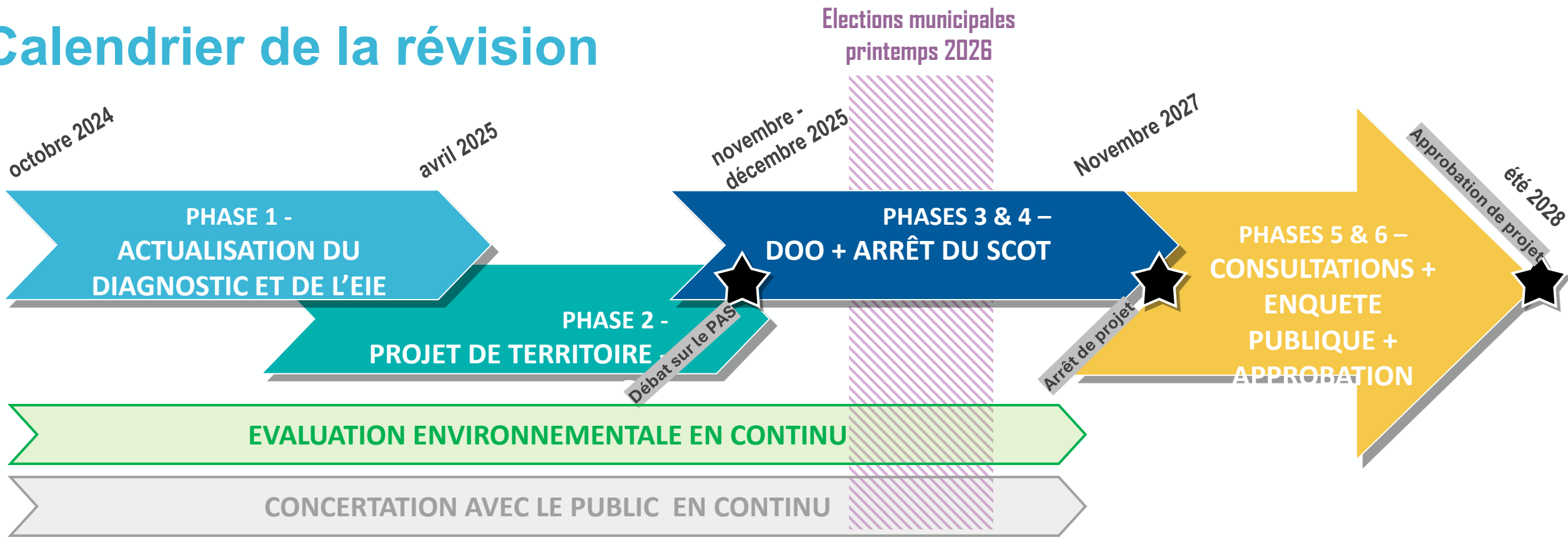
- Prise en compte des projets d'envergure supérieurs (PENE, EPR2, etc.)

Les objectifs de la révision du SCoT

(extrait de la délibération de prescription de révision du SCoT)

1. Intégrer les **nouvelles dispositions législatives et réglementaires** intervenues depuis 2017 ;
2. Mettre en compatibilité ou prendre en compte **les plans, programmes et schémas supérieurs** ;
3. Réinterroger la stratégie générale d'aménagement du territoire, **au regard des projets futurs et potentiels d'infrastructures** d'envergure nationale et régionale identifiés ;
4. Poursuivre un développement territorial équilibré en s'appuyant sur une armature urbaine qui permette une **répartition équitable du développement** en ne négligeant pas le développement des zones les plus rurales et de montagne ;
5. **Répartir les efforts à consentir en matière de sobriété foncière** sur toute l'étendue du territoire en tenant compte des spécificités, potentialités et contraintes locales, en fonction des nouvelles données disponibles ;
6. Accompagner le territoire face aux **enjeux du changement climatique** ;
7. **Confirmer l'espace agricole comme source de richesse durable et responsable**, avec une activité respectueuse des sols, de l'enveloppement, des agriculteurs en tenant compte des besoins alimentaires locaux ;
8. **Préciser les objectifs de production de logements déclinés dans un parcours résidentiel** prenant en compte les nouveaux modes de vie, le desserrement des ménages et le vieillissement de la population, dans une perspective de stratégie foncière et immobilière visant à lutter contre la vacance des logements ;
9. **Privilégier une urbanisation optimisant les enveloppes urbaines** existantes, le renouvellement urbain, etc. dans une perspective de réduction de la consommation d'ENAF ;
10. **Permettre un développement économique créateur de richesses et d'emplois** pour tout le territoire en intégrant les enjeux de sobriété foncière et de transition écologique et énergétique ;
11. Elaborer un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (**DAACL**) pour la pérennité du commerce de proximité ;
12. **Renforcer l'attractivité touristique** en intégrant la préservation des richesses écologiques, paysagères, patrimoniales et culturelles tout comme les infrastructures touristiques ;
13. **Prévoir le développement des infrastructures de transport** de manière à favoriser la mobilité sur le territoire et développer l'utilisation des modes de déplacements actifs et alternatifs à la voiture individuelle.

Calendrier de la révision



D'où partons-nous ?

Quelles dynamiques sont à l'œuvre sur le territoire ?

Les projets d'infrastructures des 20 prochaines années ?



Où voulons-nous aller ?

Quelle vision du territoire projetons-nous pour les 20 prochaines années ?

Compte-tenu des projets d'infrastructures : quel positionnement ? Quelle organisation ?



Comment faisons-nous ?

Quels outils mettons-nous en place pour aboutir à notre projet ?

Comment nous organisons-nous pour absorber les effets des projets d'infrastructures ?

Phase administrative

CDPENAF/Commissaire enquêteur

Finalisation

2.

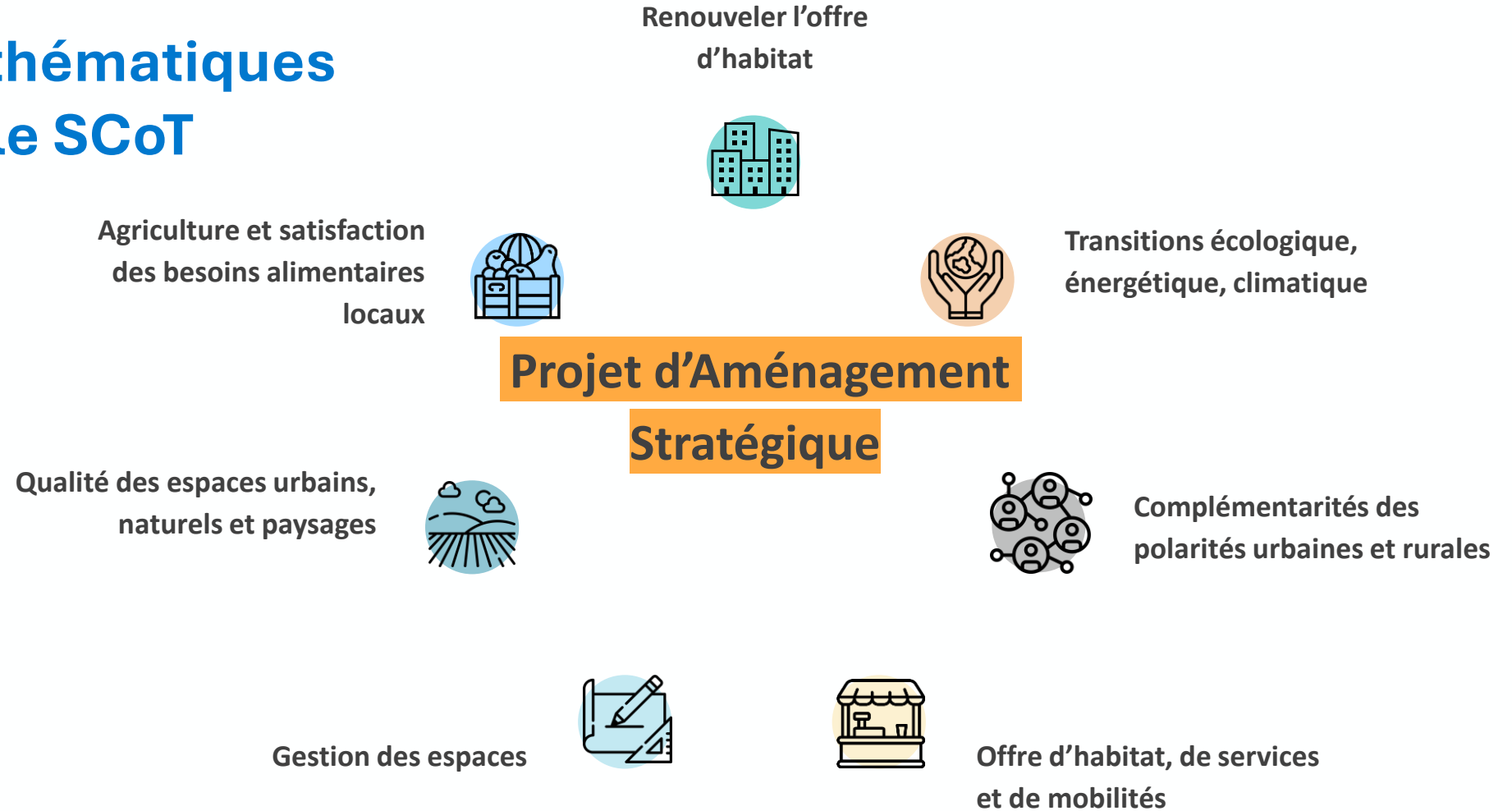
Les enseignements du diagnostic territorial et les enjeux

Ce qui a changé et les grands enjeux

Partager une lecture commune du territoire et identifier les enjeux à traiter dans la révision du SCoT

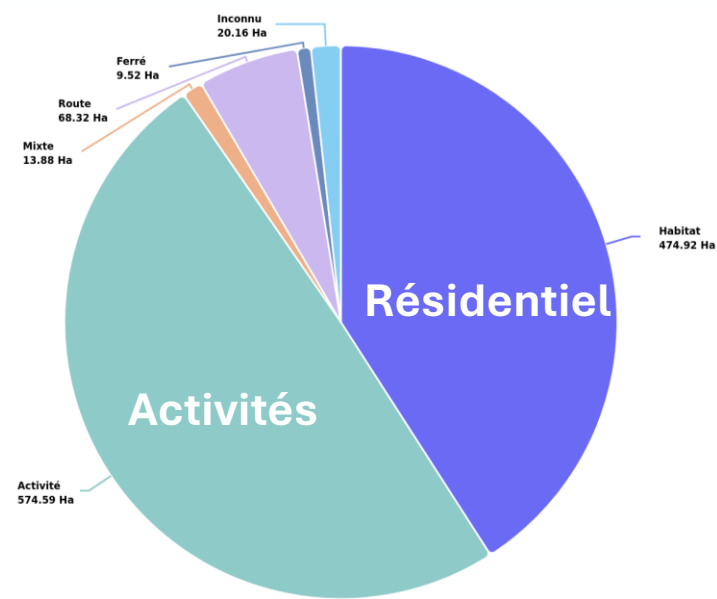


De nouvelles thématiques abordées par le SCoT

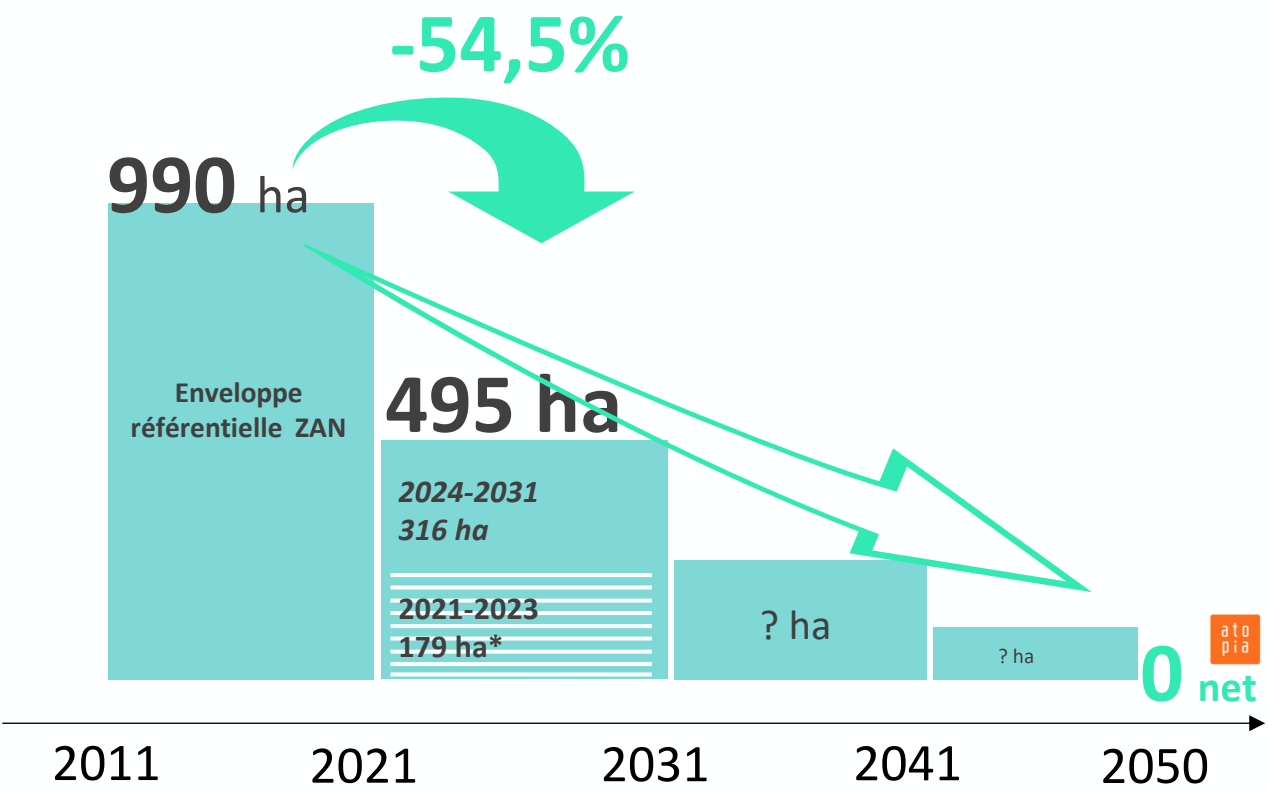


UNE ÉVOLUTION DU
CONTEXTE LÉGISLATIF ET
RÉGLEMENTAIRE

Un objectif ZAN à 2050 à
atteindre via une trajectoire
de sobriété foncière



Quelle trajectoire ZAN à horizon 2050 ?



Données CEREMA Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2024
*2021-2024 : les coups partis de la première décennie ZAN

Comment faire mieux avec moins ?

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

des documents cadres nouveaux à prendre en compte :

- *PPR inondation,*
- *PPR mouvement de terrain,*
- *Ruissellement.*

*Incertitudes sur la disponibilité de la
ressource en eau.*

A retenir pour la révision du SCoT

- *De nouveaux cadres réglementaires
qui font évoluer les capacités à faire
dans certains secteurs du BUCOPA*
- *Dans la révision, la prise en compte
des risques réinterrogera l'armature
urbaine du SCoT dans une recherche
de sécurité et de conditions de vie
saines.*

RISQUES NATURELS

◆ Chutes blocs / éboulements / glissements

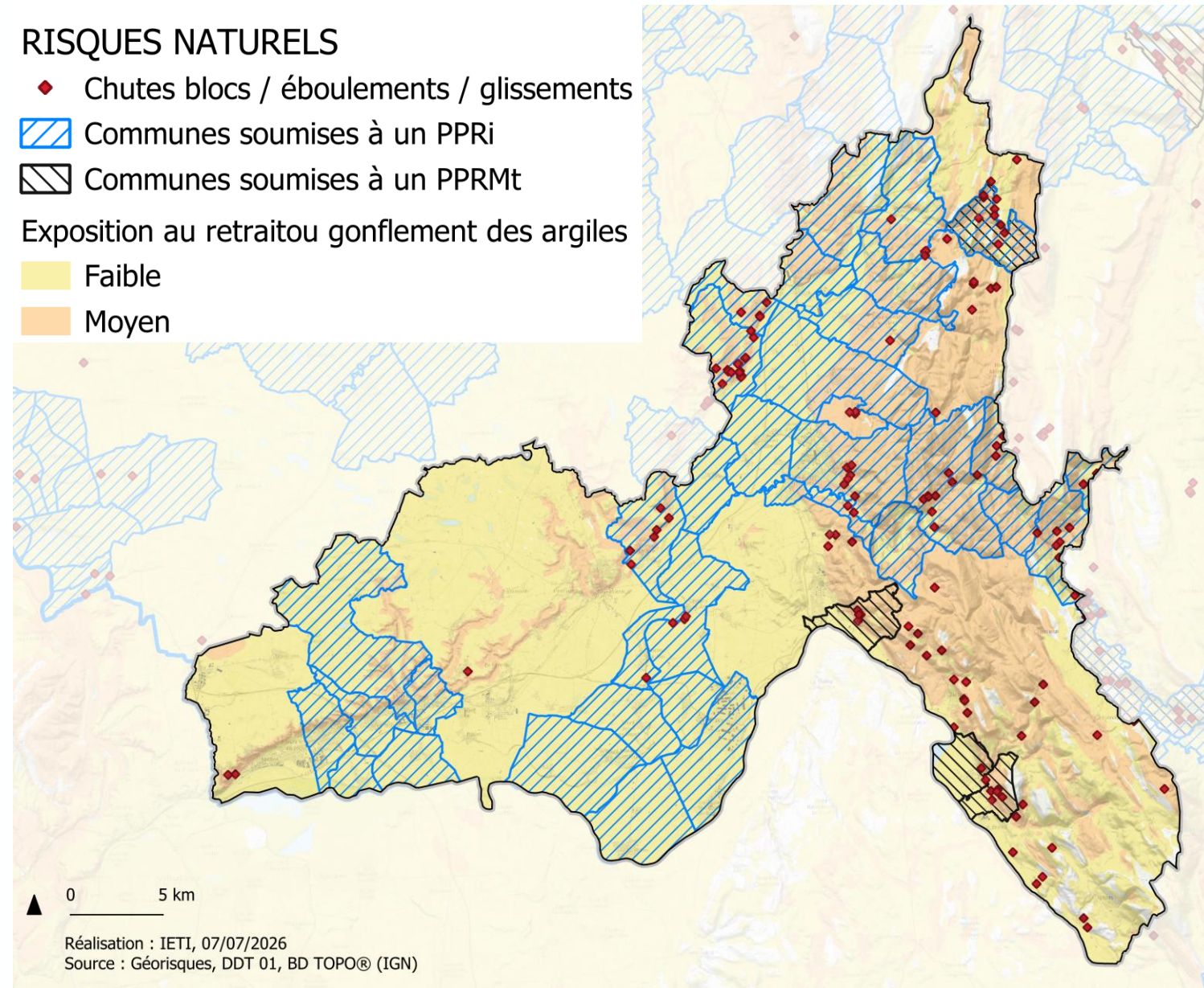
▨ Communes soumises à un PPRi

▨ Communes soumises à un PPRMt

Exposition au retrait-gonflement des argiles

■ Faible

■ Moyen



UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

Ambitions démographiques bien moindres

*Croissance, mais suivant un rythme
moitié moins rapide*

Structuration urbaine

*Développement hors des polarités
(habitants + logements), dans les
« autres communes », qui portent la
croissance de population*



EVOLUTION DE LA POPULATION

**SCOT
2017**

+1,43%/an
(2016-2030)

réalisé

+0,98%/an
(2016-2022)



POPULATION DANS LES PÔLES DU SCOT

150 238 habitants en 2023

65,0%
en 1990



60,9%
en 2023

A retenir pour la révision du SCoT

- *Modérer les ambitions démographiques pour des objectifs réalistes*
- *Assurer un portage politique des objectifs du SCoT pour traduire sa stratégie dans les documents de planification*

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

Une construction neuve moins efficace

Classes d'âges élevées (45 ans et +) qui portent la croissance, limite le renouvellement de la population et freine la rotation des ménages dans les logements

De nouveaux besoins

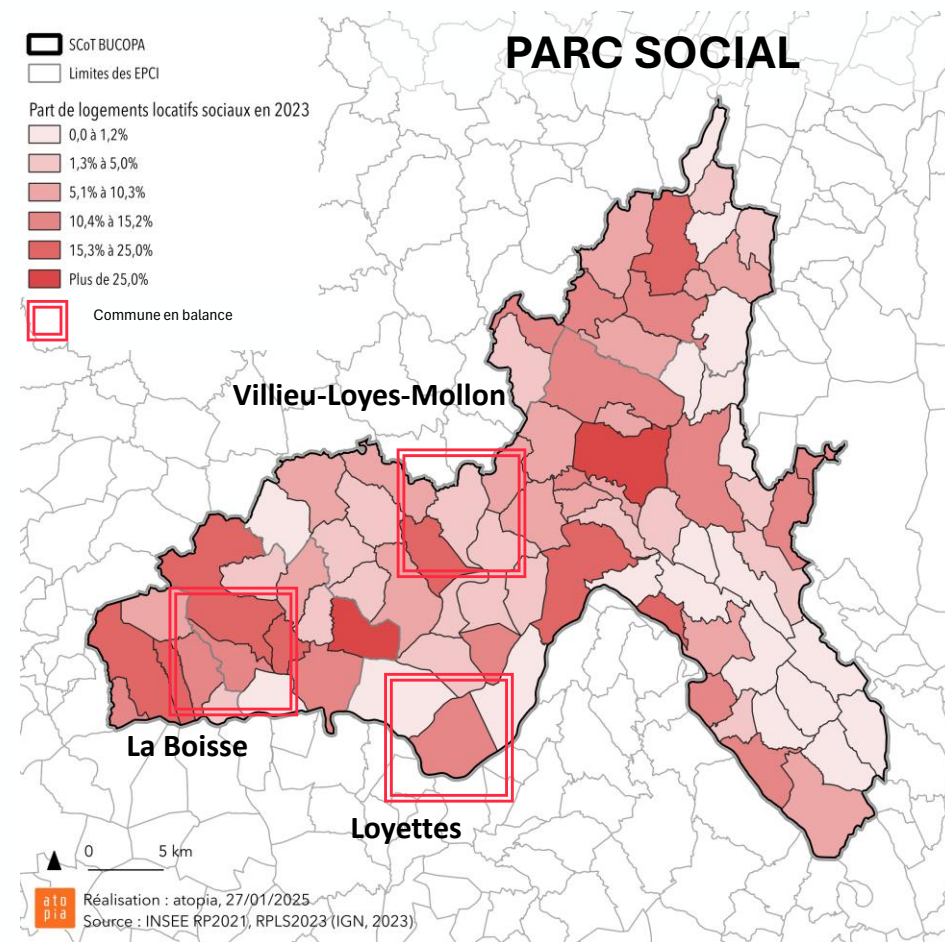
Logements locatifs sociaux (nouvelles communes SRU) + petites typologies (T1 à T3)

PARC DE LOGEMENTS VACANTS

0,6% niveau le plus bas

7,7% en 2022 SCoT

23,9% niveau le plus haut



A retenir pour la révision du SCoT

- Enjeux en matière de construction, d'équilibre territorial et de mixité sociale (échelle de la commune comme du BUCOPA)
- Enjeux d'attractivité résidentielle des espaces de l'Est du BUCOPA

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

Une dépendance à l'emploi extérieur qui s'accroît

+3 650 emplois depuis 2015 mais des externalités (congestion, pollution, dévitalisation des centralités urbaines)

Une tonalité industrielle d'envergure régionale

dans un contexte économique diversifié qui nécessite d'être accompagné (foncier, immobilier) mais ralenti par la crise sanitaire

RAPPORT ENTRE ACTIFS ET EMPLOIS

89,3 en 2015 → 88,3 en 2022



A retenir pour la révision du SCoT

- Enjeux de préserver l'emploi local et de le renforcer + préserver l'appareil productif (agriculture, industrie)
- Organiser les mobilités sur le territoire du BUCOPA pour organiser les entrées / sorties et les mobilités internes, pour tous les types de population

**Une organisation du développement
et des mobilités structurés par le
couloir de flux**
A42 / voie ferrée – TER / RD1084

[illegible]

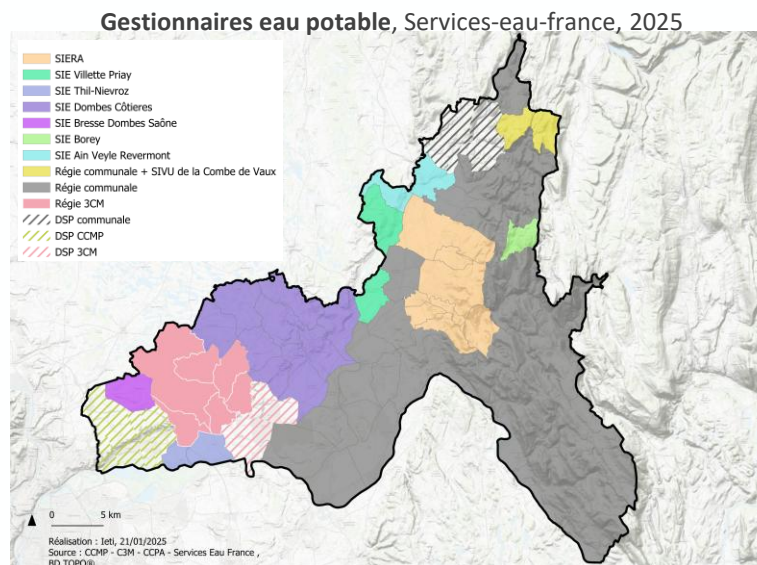
- Organiser le développement suivant la desserte TC et desservir les secteurs structurants (zones d'emplois, pôles gares,
- Des pistes de réflexion sur les interconnexions des réseaux modes doux entre EPCI, structurer les rabattements sur les gares voisines

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

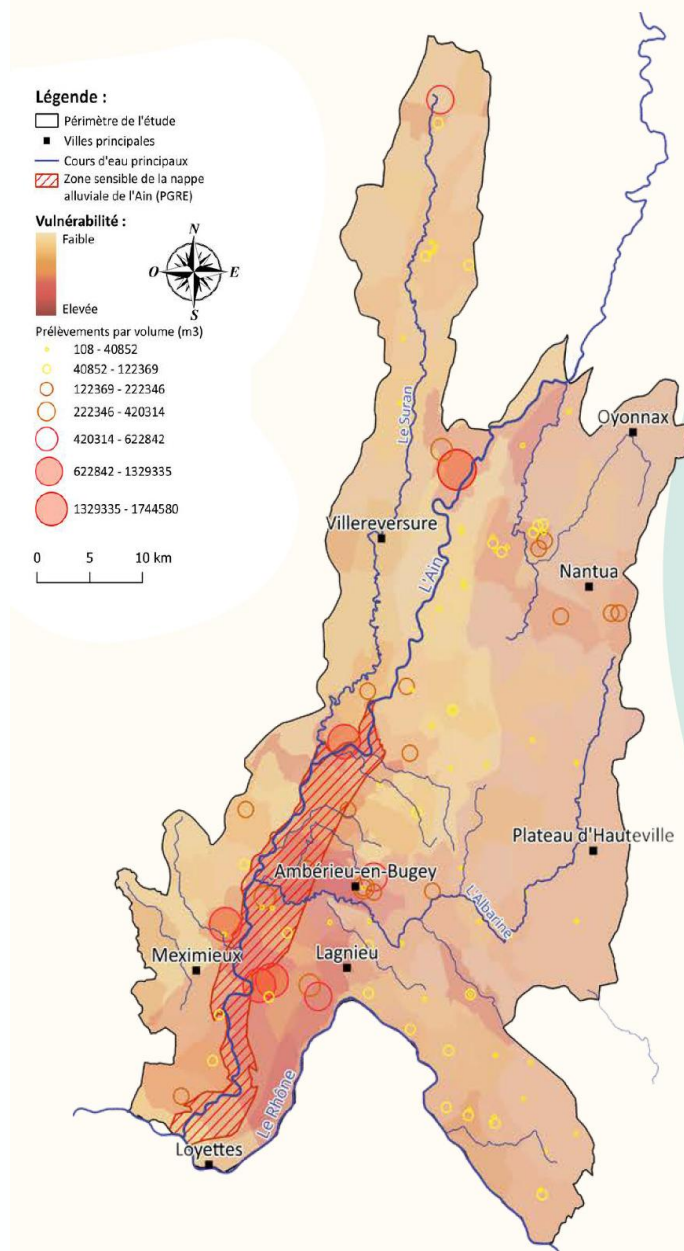
Des effets du changement climatique sur les ressources déjà fortement sollicitées
Eau / air / sol / minérales

Une gestion des réseaux encore très peu structurée dans la Plaine de l'Ain

Et des services urbains qui s'inscrivent dans la perspective SCoT dans le secteur de la Côtière



Carte de vulnérabilité n°10 :
Vulnérabilité de l'AEP à
horizon 2050



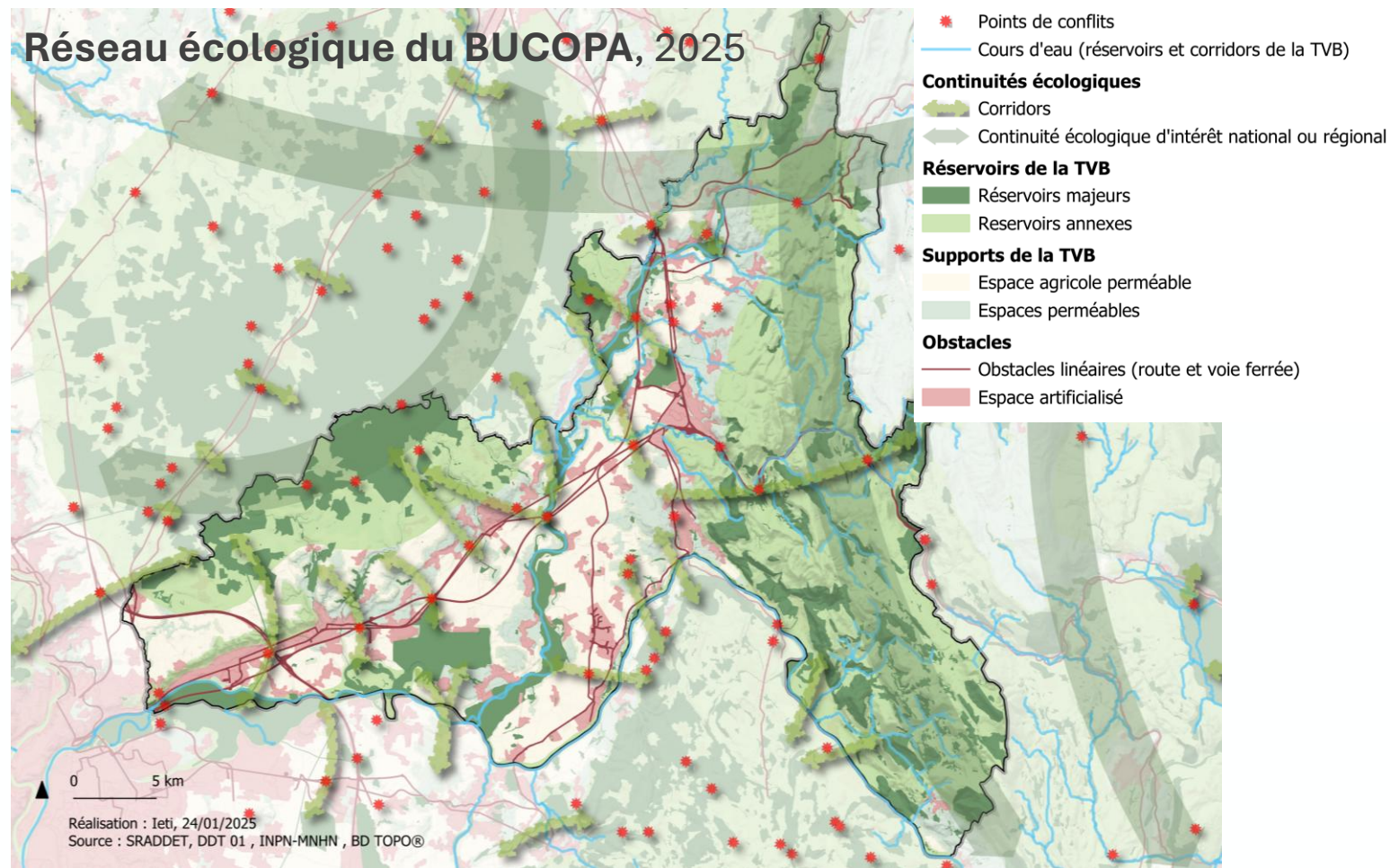
Extrait de : Etude vulnérabilité au changement climatique – Etude prospective Ain Aval 2050

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

**Le rôle de maillon écologique
régional toujours d'actualité**

**Mais fragilisé par les infrastructures
transversales et les projets
d'infrastructures**

*Des paysages d'infrastructures qui
viennent se confronter à l'enjeu de
préservation des paysages et motifs
identitaires du BUCOPA*



A retenir pour la révision du SCoT

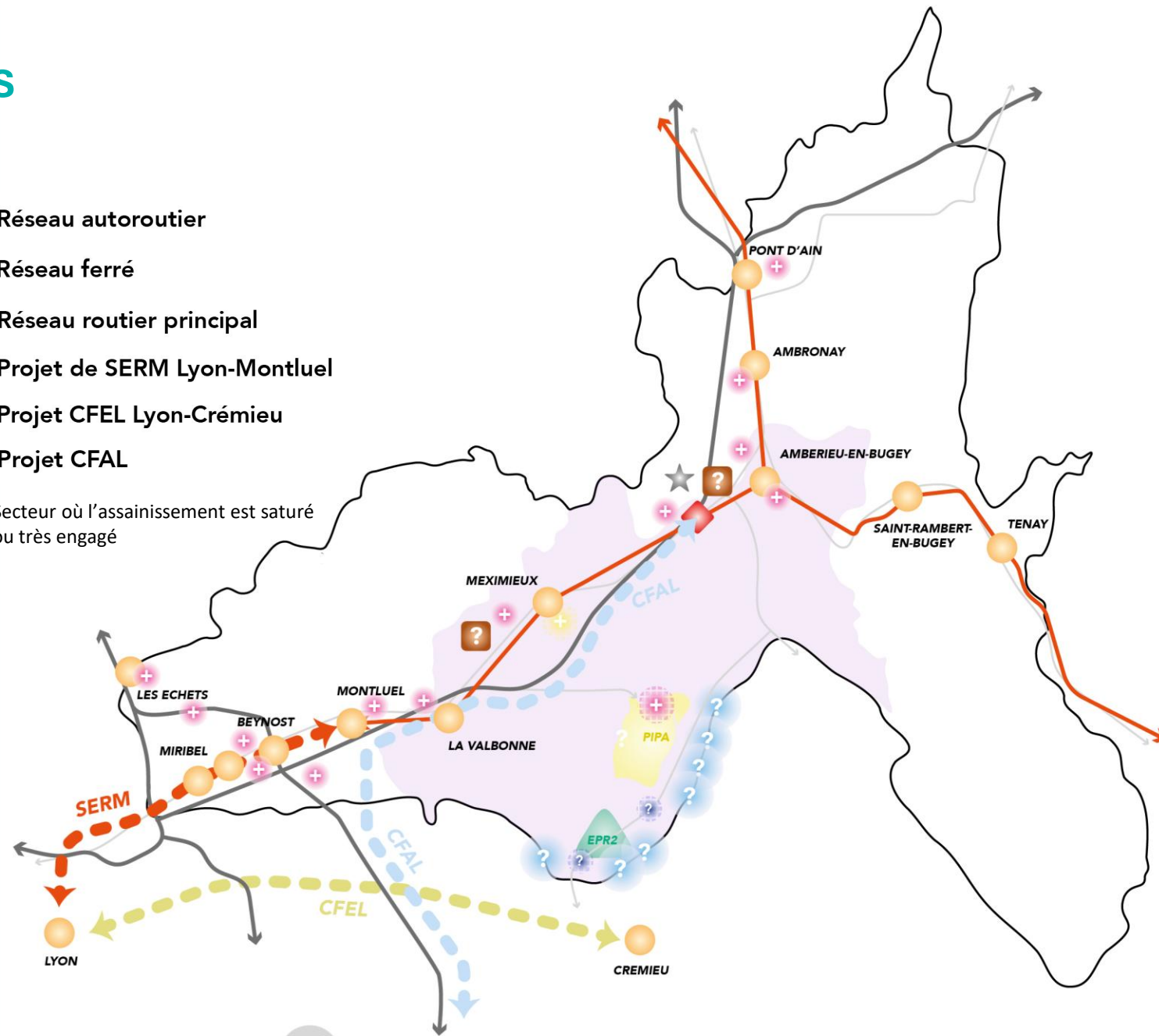
- Traiter la fragmentation des continuités écologiques et préserver les réservoirs de biodiversité.
- Préserver le réseau écologique pour un cadre de vie de qualité et préserver sa capacité à atténuer les effets du changement climatique.

UN ENJEU D'INTÉGRATION DES EFFETS DES GRANDES INFRASTRUCTURES

-  Gares
-  Projets de développement économique
-  Sites potentiels de franchissement du Rhône
-  Sites potentiels pour l'implantation d'une plateforme de transbordement
-  Site d'implantation pour l'aménagement d'un nouveau diffuseur autoroutier
-  Projet d'extension du PIPA
-  Implantation potentielle d'un nouveau collège
-  Futur lycée de Meximieux
-  Musée Antoine de Saint-Exupéry

-  Réseau autoroutier
-  Réseau ferré
-  Réseau routier principal
-  Projet de SERM Lyon-Montluel
-  Projet CFEL Lyon-Crémieu
-  Projet CFAL

 Secteur où l'assainissement est saturé ou très engagé



A retenir pour la révision du SCoT

→ Les projets d'équipements, d'infrastructures et de développement économique, réinterrogeant le fonctionnement territorial général

Le projet EPR2 : le plus impactant et probablement catalyseur des autres projets

Quelle dynamique démographique anticiper ?

Etude Etat/EDF/UrbaLyon (version de travail) + analyse atopia (extrapolations des données de l'étude) :

- 52% de la population du périmètre de proximité qui se trouve sur Bucopa
- D'ici 2042, une croissance de population comprise entre :
 - +13 100 hab. (+0,89%/an)
 - et 18 350 hab.(+1,17%/an)

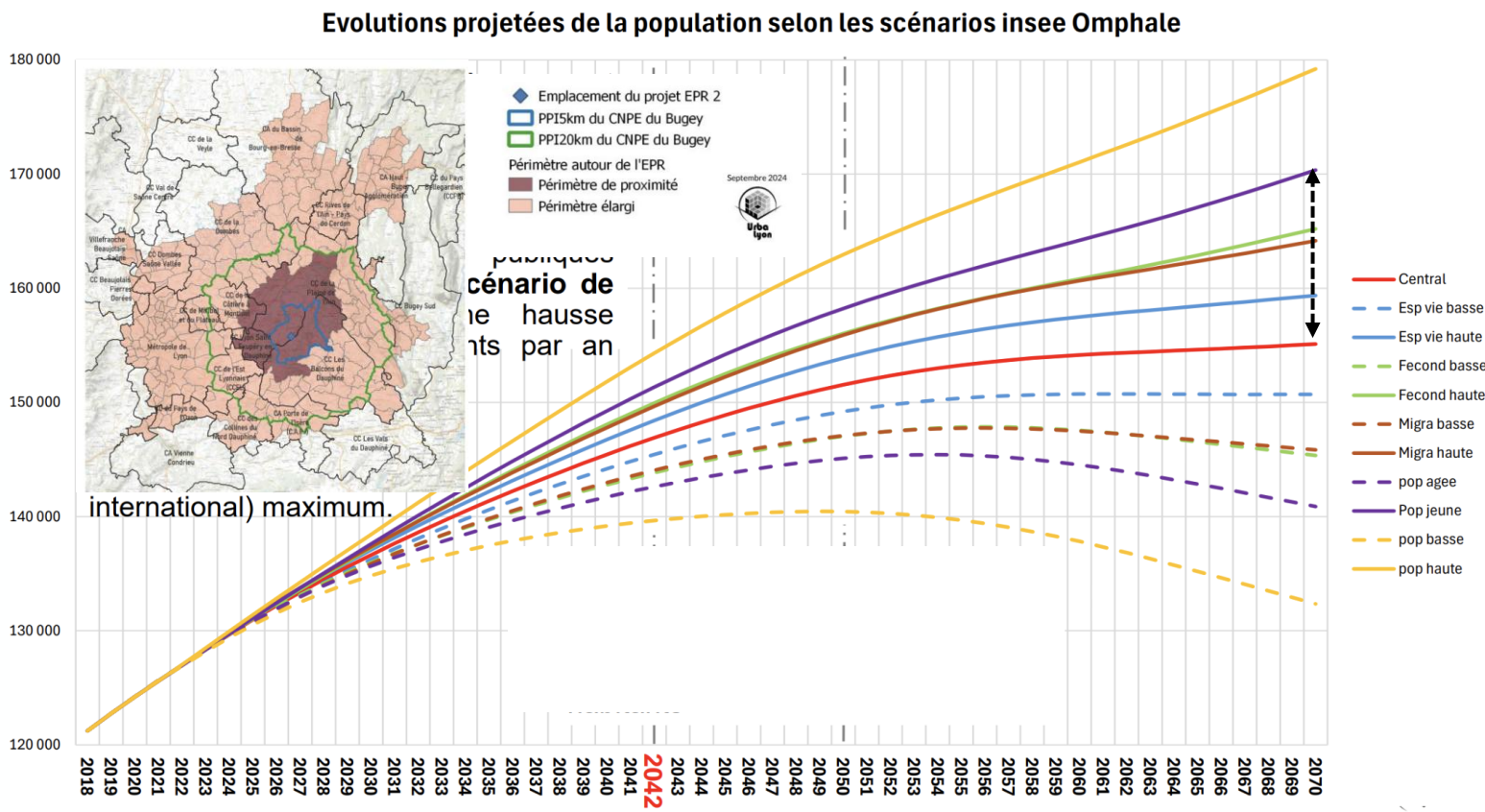
Point de vigilance :

- l'étude Etat/ EDF/UrbaLyon retient 2 projections démographiques OMPHALE :
 - scénario central ;
 - scénario moyen (NAT + MIG fortes) – TCAM observé sur les dernières années.

7 novembre 2024 |

Démographie-Les projections possibles (hors projet EPR)

11 hypothèses Omphale à disposition, certaines apparaissant comme difficilement crédibles



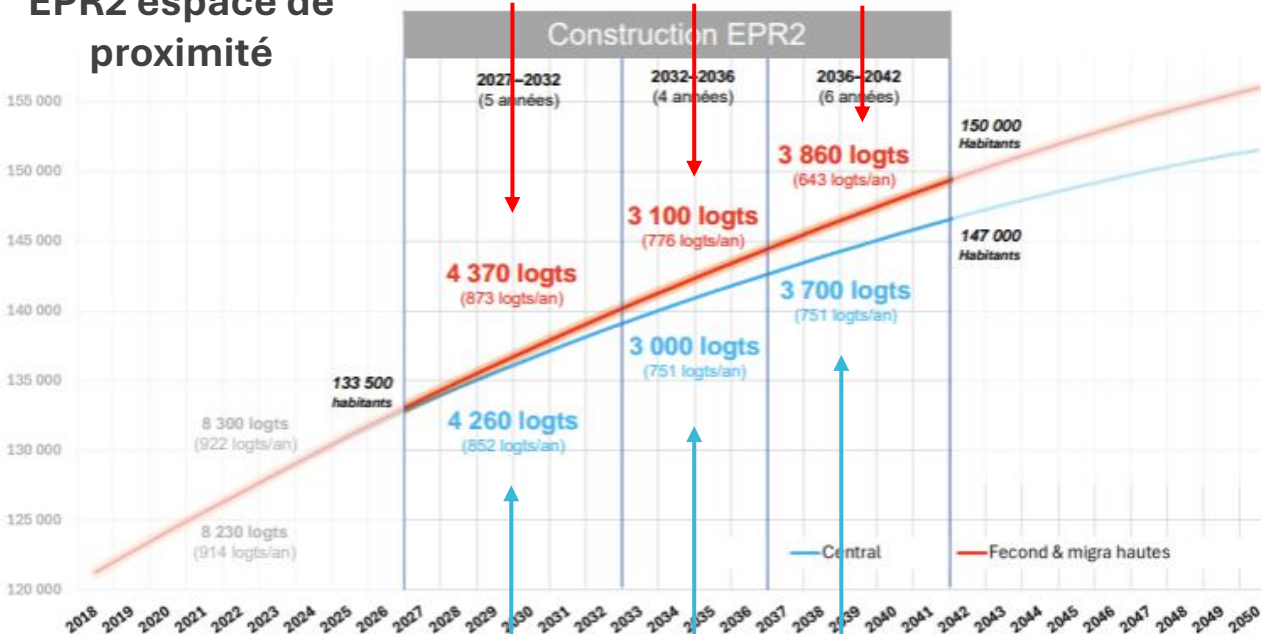
Le projet EPR2 : le plus impactant et probablement catalyseur des autres projets

**analyse atopia (extrapolations des données de l'étude)*

Scénario pop haute
Besoins supposés dans le BUCOPA (52%)*

Besoins en logements hors EPR2 espace de proximité

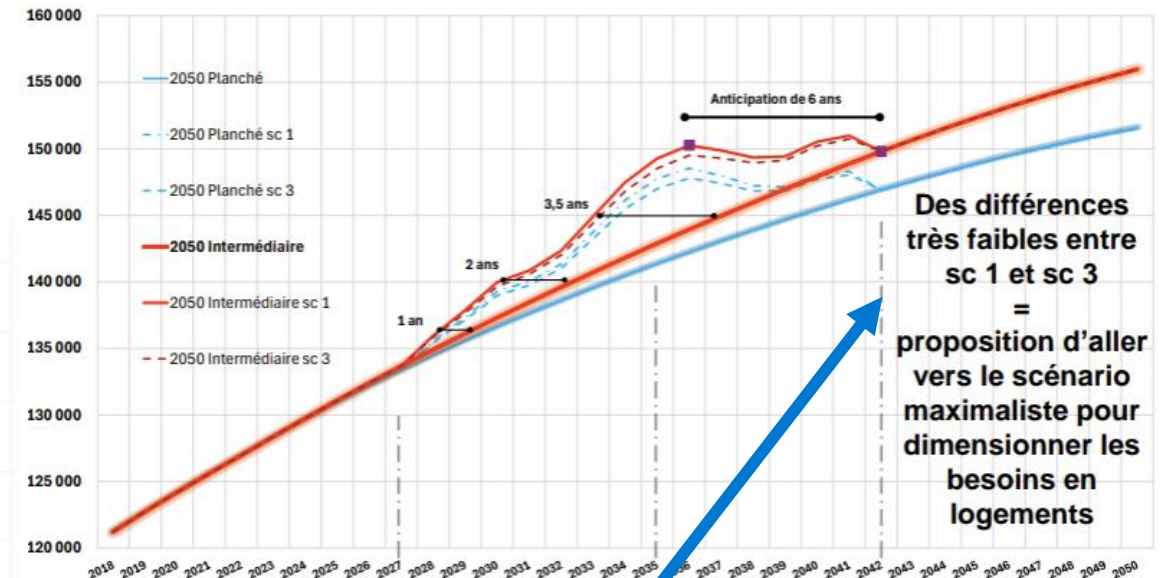
2 272 1 612 2 007 = 5 890



2 215 1 560 1 924 = 5 700

Besoins supposés dans le BUCOPA (52%)*
Scénario central

Le projet d'EPR2 comme catalyseur de la dynamique ; des besoins en avance de 6 ans quel que soit le scénario



L'évaluation du SCoT a montré un ralentissement de la dynamique de peuplement, appelant à modérer les perspectives à 20 ans (TCAM 2015-2021 : +0,88%/an) et donc les estimations des besoins en logements

Des besoins en logements à nuancer : ne tiennent pas compte de la mobilisation de l'offre en hébergement marchand et du logement temporaire démontable / déplaçable + colocation

UN ENJEU D'INTÉGRATION DES EFFETS DES GRANDES INFRASTRUCTURES

EPR2 : des besoins en logements diversifiés à accompagner

Des besoins en logements pour la population : desserrement + croissance démographique

+

Logements chantiers : quelle localisation ? Quels types ?

A retenir pour la révision du SCoT

→ *Adapter l'armature urbaine du SCoT pour encadrer le développement résidentiel futur et gérer les effets induits*

3.

Le Projet d'Aménagement Stratégique

Quelle est la démarche du PAS, ses fondements
et ses orientations stratégiques ?



Pourquoi un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ?

Un document d'orientation politique centré sur le projet de territoire

- Le PAS constitue une **nouvelle exigence de la réforme de modernisation des SCoT** (ordonnance du 17 juin 2020)
- Le PAS se substitue au PADD dans une volonté de rendre la stratégie plus **lisible et opérationnelle**
- Le PADD du SCoT actuel, s'il est **incomplet au regard du contenu réglementaire** (transitions à renforcer, rôle de l'agriculture dans les besoins alimentaires locaux par exemple), **il comporte déjà une vision stratégique** de l'aménagement du BUCOPA.

Les conséquences de l'évolution du PADD vers le PAS :

- **Prise en compte de nouvelles thématiques** (alimentation locale, transitions écologiques et énergétiques, changement climatique, trajectoire ZAN, etc) ;
- **Préservation des thèmes encore d'actualité** issus du PADD précédent ;
- Intégration des **nouvelles dynamiques** territoriales et des **nouveaux besoins** locaux ;
- Prise en compte des **projets susceptibles de modifier le fonctionnement du territoire** (infrastructures, transports, etc).

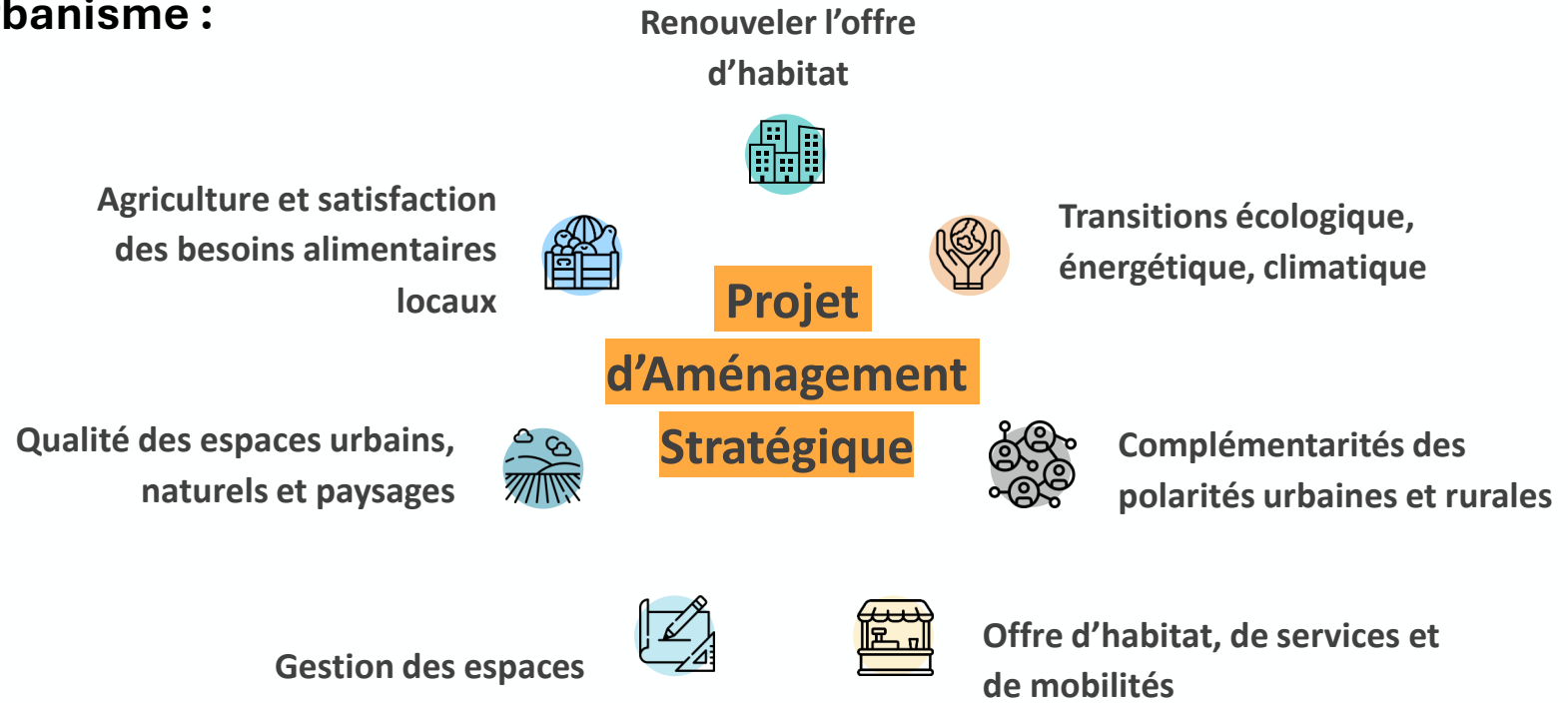
Pourquoi un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ?

Le contenu du PAS dans le Code de l'Urbanisme :

(L.141-3 du code de l'urbanisme)

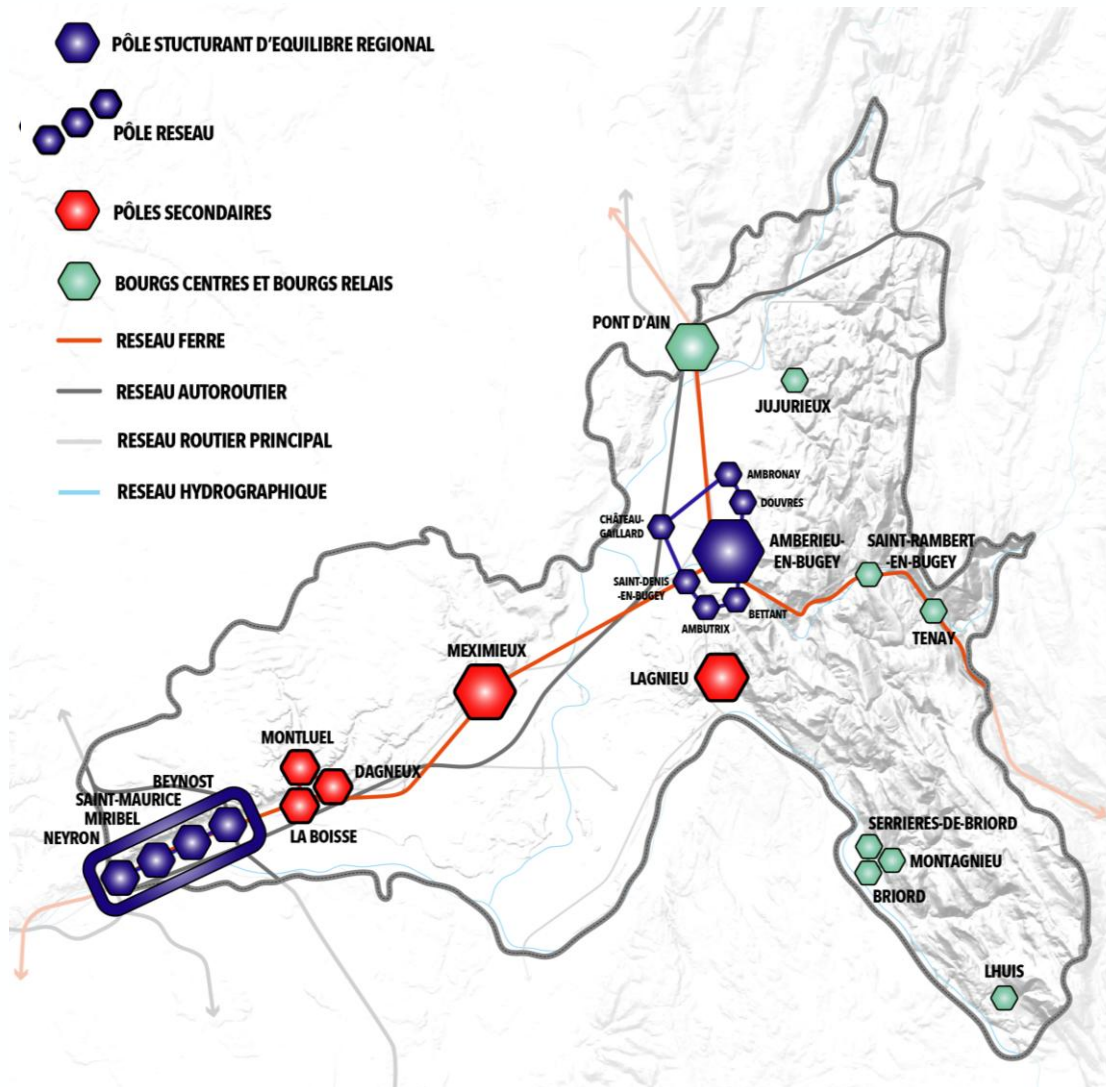
« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement **du territoire à un horizon de vingt ans** sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, **un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.** »



- Le PADD du SCoT actuel, s'il est **incomplet au regard du contenu réglementaire** (transitions à renforcer, rôle de l'agriculture dans les besoins alimentaires locaux par exemple), **il comporte déjà une vision stratégique** de l'aménagement du BUCOPA.
- Le PAS porte une vision plus politique et stratégique.

L'armature urbaine 2017



Plusieurs objectifs portés par l'armature urbaine :

Polariser le développement urbain à différentes échelles

Renforcer la dimension de proximité ;

Hierarchie des pôles avec 2 majeurs :

Intensifier le développement sur le secteur préexistant (couloir de flux) et préserver la plaine de l'Ain et ses activités agricoles (appareil productif)

< SCoT BUCOPA 2017 : l'armature urbaine en vigueur

Les persistances du PADD 2017 : des thèmes encore d'actualité



Le positionnement stratégique entre Métropole, Campagnes et Montagnes

- Le BUCOPA, Porte d'entrée de l'Ain et rôle du pôle de la Côtière comme interface avec l'aire métropolitaine lyonnaise
- Le pôle d'Ambérieu, pôle partie prenante du triptyque de l'Ain (Bourg-en-Bresse . Oyonnax)
- **Particulariser le rôle de chacun des secteurs dans le projet** pour le BUCOPA
- Renforcer **la dimension de proximité**, en appui de complémentarités entre villes pôles et campagnes connectées, modernes mais préservées
- Préserver et valoriser la trame agro-environnementale et paysagère



La vigueur et le foisonnement industriels

- **S'appuyer sur des sites vitrines** : PIPA, fleurons industriels, accompagner la décarbonation, R&D, activités tertiaires (quartiers gares – Ambérieu / Montluel / Miribel / Meximieux, Pont-d'Ain) et touristiques (vallée de l'Albarine, anneau bleu, rivière d'Ain, ViaRhôna, Dombes), ...
- **Préserver l'autonomie, la diversité et l'animation économique** : industrie, savoirs et savoir-faire (R&D, plasturgie, agriculture, granulats, BtoB / BtoC)



Une unité territoriale à construire et une singularité à affirmer vis-à-vis des voisins rhodaniens ou isérois

- Valoriser la situation géographique **au cœur des flux** (est/ouest comme nord/sud) – couloir A42 / TER
- Être un **espace de vie choisi, vivant**, pour des modes de vie pluriels (urbain, périurbain, rural, montagnard)



Valoriser et capitaliser des opportunités de développement au profit d'un équilibre emplois / actifs (moindre dépendance)

Les nouveaux enjeux à intégrer



Les projets d'ampleur malgré une certitude de leurs calendriers et leurs impacts



Le ralentissement à terme de la dynamique démographique (natalité en baisse, vieillissement)



Les ressources contraintes ou sous pression à terme limitant les capacités à faire (sol, eau, énergie, assainissement)



L'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique sur l'aménagement et les modes de vie



Les nouvelles thématiques SCoT : agriculture et besoins alimentaires locaux, trajectoire ZAN (dont PENE, PER)

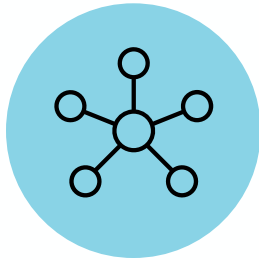
- **De nouveaux sites vitrines :**
Musée Saint-Exupéry, entrée de ville Porte 5 de l'A42 à la CCMP, projets industriels structurants (EPR2, extension du PIPA à Lagnieu)
- **Nouvelles infrastructures** de déplacements routiers / ferrés, sur et aux abords du BUCOPA
- **Structuration en cours de l'offre de mobilités** à l'échelle des intercommunalités (PDMs de la CCMP, réseau TICO sur la 3CM)
- Nécessité **de rattrapage** en matière de **parc SRU** sur les communes de La Boisse, Villieu-Loyes-Mollon et Loyettes

Réflexion collective

...

L'ambition pour les 20 prochaines années affirmée par le projet d'aménagement stratégique

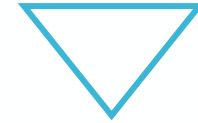
Le BUCOPA, un territoire qui aborde une phase de transformation structurante



Affirmer notre **ancrage spécifique** dans l'aire métropolitaine lyonnaise et notre **identité territoriale singulière**



Se développer **pour nous-même** et consolider notre **unité territoriale** fondée sur des **modes de vie pluriels**



S'organiser pour préserver les **équilibres territoriaux** face aux effets attenus des grands projets d'infrastructures et de mobilité

La stratégie du PAS

1 AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE FORTE

- Affirmer notre identité riche de notre diversité géographique et fonctionnelle
- Pérenniser les filières phares, les sites vitrines et les savoir-faire locaux

2 ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

- Adapter l'armature urbaine pour un maillage territorial équilibré vecteur de proximités
- Structurer des espaces de proximité complémentaires pour soutenir un cadre de vie de qualité
- Animer des fonctionnements territoriaux innovants pour assurer l'inter-territorialité des politiques publiques

3 RENFORCER L'ENGAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Ériger la sobriété et l'adaptation au changement climatique en principes structurants des politiques publiques
- Construire un territoire résilient face aux risques et aux changements globaux
- Préserver et valoriser les ressources foncières, agricoles et naturelles
- Accélérer la transition énergétique et climatique pour une attractivité durable

Traduction spatiale de l'ambition : l'armature territoriale

3 niveaux d'armature retenus :

LES PÔLES D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

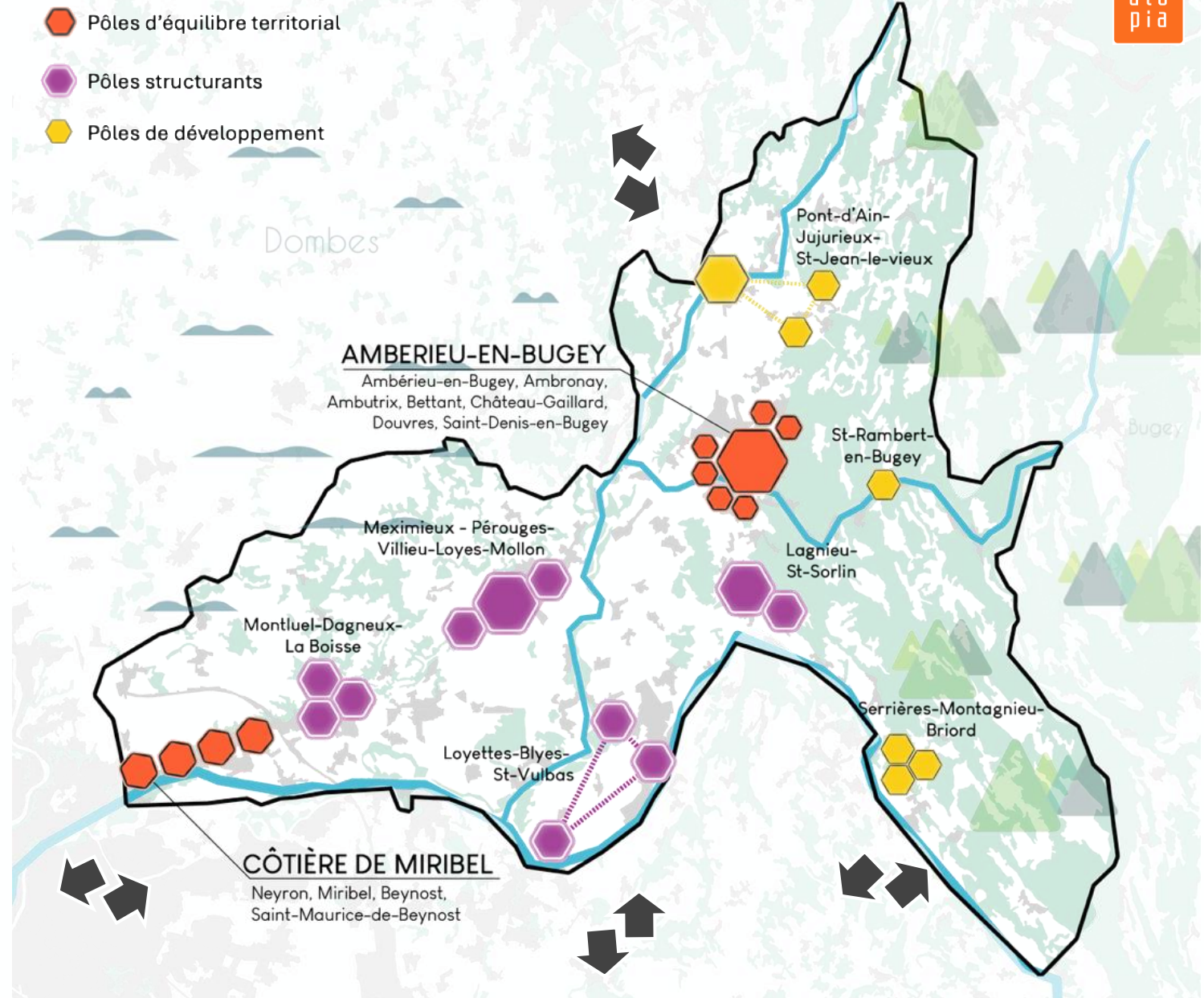
- Le pôle d'Ambérieu-en-Bugey (Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Bettant, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey)
- Le pôle de Miribel (Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, **Beynost**)

LES PÔLES STRUCTURANTS

- Le pôle pluricommunal de Meximieux, **Pérourges et Villieu-Loyes-Mollon**
- Le pôle pluricommunal de Montluel, Dagneux et La Boisse
- Nouveau : le pôle pluricommunal de Loyettes, **Blyes et Saint-Vulbas**
- Le pôle pluricommunal de Lagnieu **et Saint-Sorlin-en-Bugey**

LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT

- Le pôle pluricommunal de Pont-d'Ain, Jujurieux **et Saint-Jean-le-Vieux**
- Le pôle de Saint-Rambert-en-Bugey
- Le pôle pluricommunal de Serrières-de-Briord, Montagnieu et Briord



1. AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE FORTE

Consolider l'unicité du BUCOPA dans l'aire métropolitaine lyonnaise par **le renforcement, la pérennisation, la mise en valeur de sa diversité** : d'un patchwork à une mosaïque.

Préserver les leviers de l'attractivité territoriale auprès des populations et des porteurs de projets économiques au sens large (dont l'industrie, le tourisme).

Créer des synergies entre économie, culture, paysage et tourisme

1.1

Affirmer notre identité riche de notre diversité géographique et fonctionnelle

1.2

Pérenniser les filières phares, les sites vitrines et les savoir-faire locaux

1. AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE FORTE

1.1

Affirmer notre identité riche de notre diversité géographique et fonctionnelle

1.1.1 Asseoir le BUCOPA comme territoire à part entière

1.1.2 Valoriser nos facettes identitaires par une offre touristique diversifiée et structurée

1. AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE FORTE

1.2

Pérenniser les filières phares, les sites vitrines et les savoir-faire locaux

1.2.1 Renforcer l'offre et l'attractivité des espaces et des sites économiques

1.2.2 Ancrer l'ensemble des activités primaires en faveur d'une meilleure réponse aux besoins locaux

2. ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Assurer des conditions de vie de qualité aux habitants, dans un contexte de rareté des ressources et d'incertitude aux regards des effets et des besoins des grands projets d'infrastructures et d'équipements amenés à être réalisés sur le BUCOPA sur les 20 ans à venir.

2.1

Adapter l'armature urbaine pour un maillage territorial équilibré vecteur de proximités

2.2

Structurer des espaces de proximité complémentaires pour soutenir un cadre de vie de qualité

2.3

Animer des fonctionnements territoriaux innovants pour assurer l'inter-territorialité des politiques publiques

2. ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

2.1

Adapter l'armature urbaine pour un maillage territorial équilibré vecteur de proximités

2.1.1 Affirmer les ancrages. dans l'armature régionale, entre l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et Ain

2.1.2 Relayer les pôles structurants par des pôles garantissant une répartition équilibrée des capacités d'accueil

2. ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

2.2

Structurer des espaces de proximité complémentaires pour soutenir un cadre de vie de qualité

2.2.1 Assurer une répartition équilibrée des fonctions et des ressources

2.2.2 Répondre aux besoins diversifiés en logements au travers d'un parcours résidentiel complet

2.2.3 Organiser les mobilités

2. ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

2.3

Animer des fonctionnements territoriaux innovants pour assurer l'inter-territorialité des politiques publiques

2.3.1 Entre les communes des pôles pluri-communaux

2.3.2 Entre les intercommunalités du BUCOPA

2.3.3 Entre le BUCOPA et les territoires voisins

3. RENFORCER NOTRE TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

*L'adaptation aux effets du changement climatique et la transition énergétique doivent être appréhendées **de manière transversale** à l'ensemble des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme.*

3.1

Ériger la sobriété et l'adaptation au changement climatique en principes structurants des politiques publiques

3.2

Construire un territoire résilient face aux risques et aux changements globaux

3.3

Préserver et valoriser les ressources foncières, agricoles et naturelles

3.4

Accélérer la transition énergétique et climatique pour une attractivité durable

4.

Le Documents d'Orientations et d'Objectifs

Quelle est la démarche de la phase DOO, son contenu, sa portée et son organisation ?



Le DOO : la traduction opérationnelle du projet de SCoT



OBJET DU DOO

- ✓ Traduire les ambitions du PAS en **règles** et **orientations opposables**
- ✓ Garantir la **cohérence** des politiques d'aménagement à l'échelle du territoire
- ✓ Encadrer les documents locaux (PLUi, PLU, cartes communales, opérations d'aménagement)

DU PROJET À LA MISE EN ŒUVRE



CONTENU DU DOO



ORGANISATION DE L'ESPACE

- Armature territoriale
- Répartition de l'habitat
- Équilibre urbain / rural



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Trame verte et bleue
- Préservation des ressources
- Gestion des risques et adaptation climatique



MOBILITÉS

- Hiérarchisation des déplacements
- Développement des mobilités alternatives



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Commerce
- Activités économiques
- Logistique et foncier économique



CONSOMMATION FONCIÈRE

- Objectifs de sobriété foncière
- Réduction de l'artificialisation des sols



STRUCTURATION TYPE DU DOO

1

PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES TERRITORIALES



Biodiversité



Paysages



Agriculture



Eau et énergie

2

ORGANISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ



Habitat



Équipements



Services



Centralités

3

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS



Mobilités



Économie



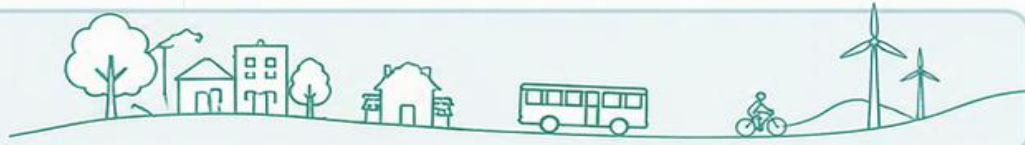
Climat



Sobriété foncière

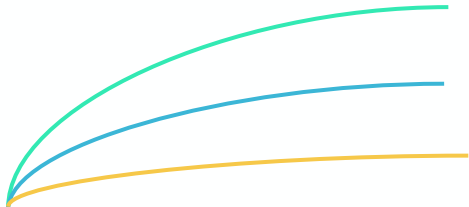


Le PAS fixe la **vision politique** ;
le DOO fixe les **règles et objectifs** permettant sa mise en œuvre.

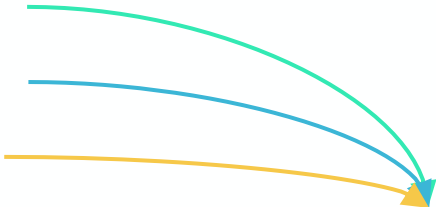


La méthode de travail

Pour traduire l'ambition portée par le PAS : quels outils mobiliser dans chaque champ du DOO ?



CAPACITÉS D'ACCUEIL MODÈLES ÉCONOMIQUES TRANSITIONS



AXES DU PAS		OBJECTIFS À INSCRIRE DANS LE DOO
AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE FORTE	- Affirmer notre identité riche de notre diversité géographique et fonctionnelle	
	- Pérenniser les filières phares, les sites vitrines et les savoir-faire locaux	
ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX	- Adapter l'armature urbaine pour un maillage territorial équilibré vecteur de proximités	
	- Construire un territoire résilient face aux risques et aux changements globaux	
	- Animer des fonctionnements territoriaux innovants pour assurer l'inter-territorialité des politiques publiques	
RENFORCER L'ENGAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	- Ériger la sobriété et l'adaptation au changement climatique en principes structurants des politiques publiques	
	- Construire un territoire résilient face aux risques et aux changements globaux	
	- Préserver et valoriser les ressources foncières, agricoles et naturelles	
	- Accélérer la transition énergétique et climatique pour une attractivité durable	

Calendrier de la révision - point d'étape phase DOO

Animation de la phase DOO

DOO :

- 1 comité technique en visio ;
- 1 comité de pilotage ;
- 3 commissions thématiques ;
- 4 entretiens avec les intercommunalités.
- 1 séminaire des élus du territoire

DAACL :

- 1 comité technique en visio ;
- 1 comité de pilotage ;
- 1 atelier avec les acteurs clés.

Programme d'action (Optionnel) :

- 1 comité technique en visio – calage ;
- 1 comité de pilotage de travail.

Commun aux 3 documents :

- 1 comité technique en visio,
- 1 comité de pilotage,
- 1 commission de concertation.
- 2 réunions publiques.

Une démarche de co-construction

Le Programme d'Actions : en quoi consiste-t-il ?

LE PROGRAMME D'ACTIONS

- **Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du SCoT**
- **Son élaboration est facultative,**
- **Précise les actions prévues sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du SCoT**
- **Identifie les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'Etat et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du SCoT**

Un outil de réalisation de l'ambition de développement e complément de la planification spatiale et stratégique du socle du SCoT

Objectifs :

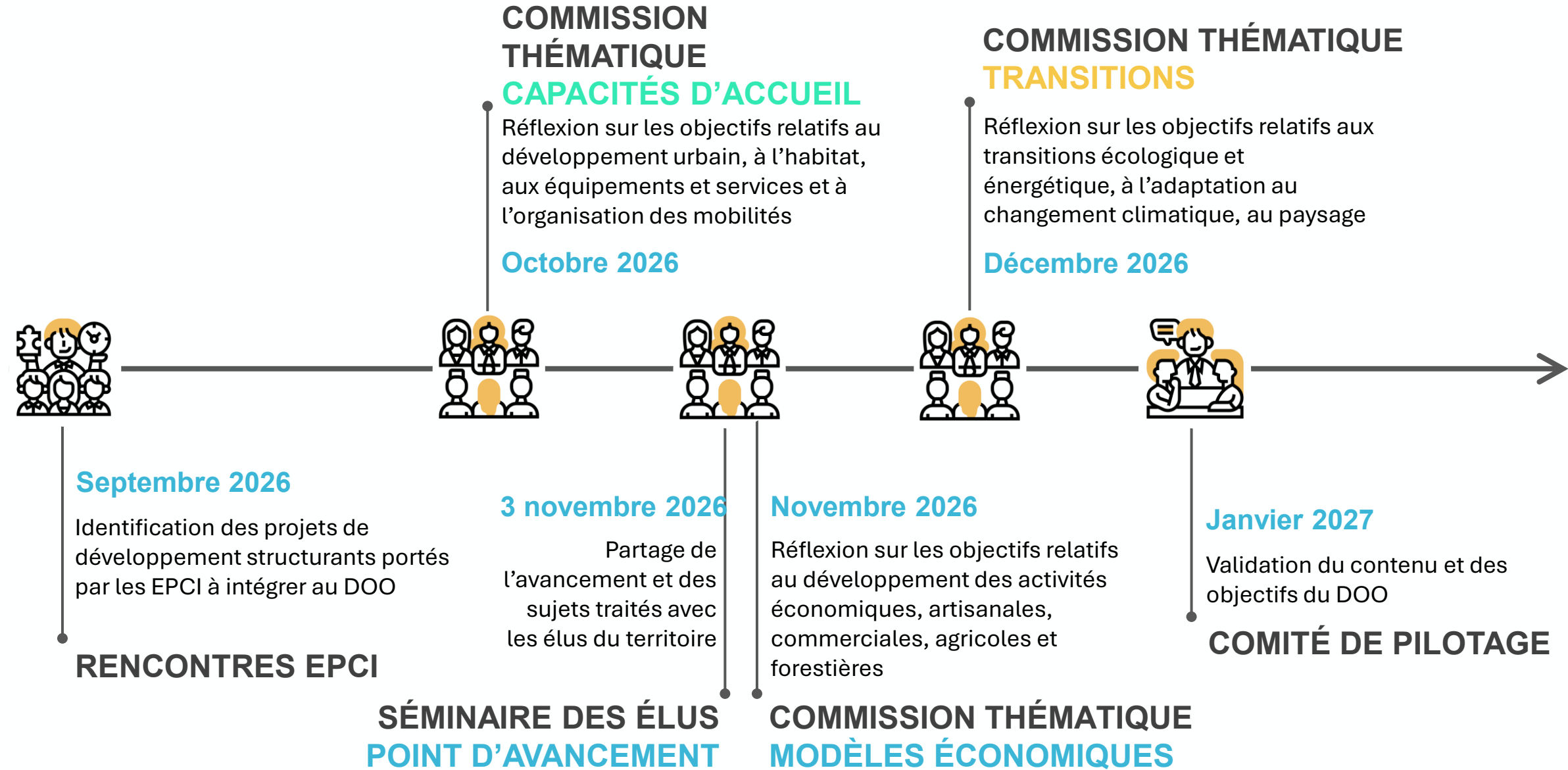
Le programme d'actions ne peut imposer la mise en œuvre de politiques ou d'actions publiques.

Il vise à énoncer la priorisation, les conditions opérationnelles de mise en œuvre des ambitions exprimées au sein du SCoT.

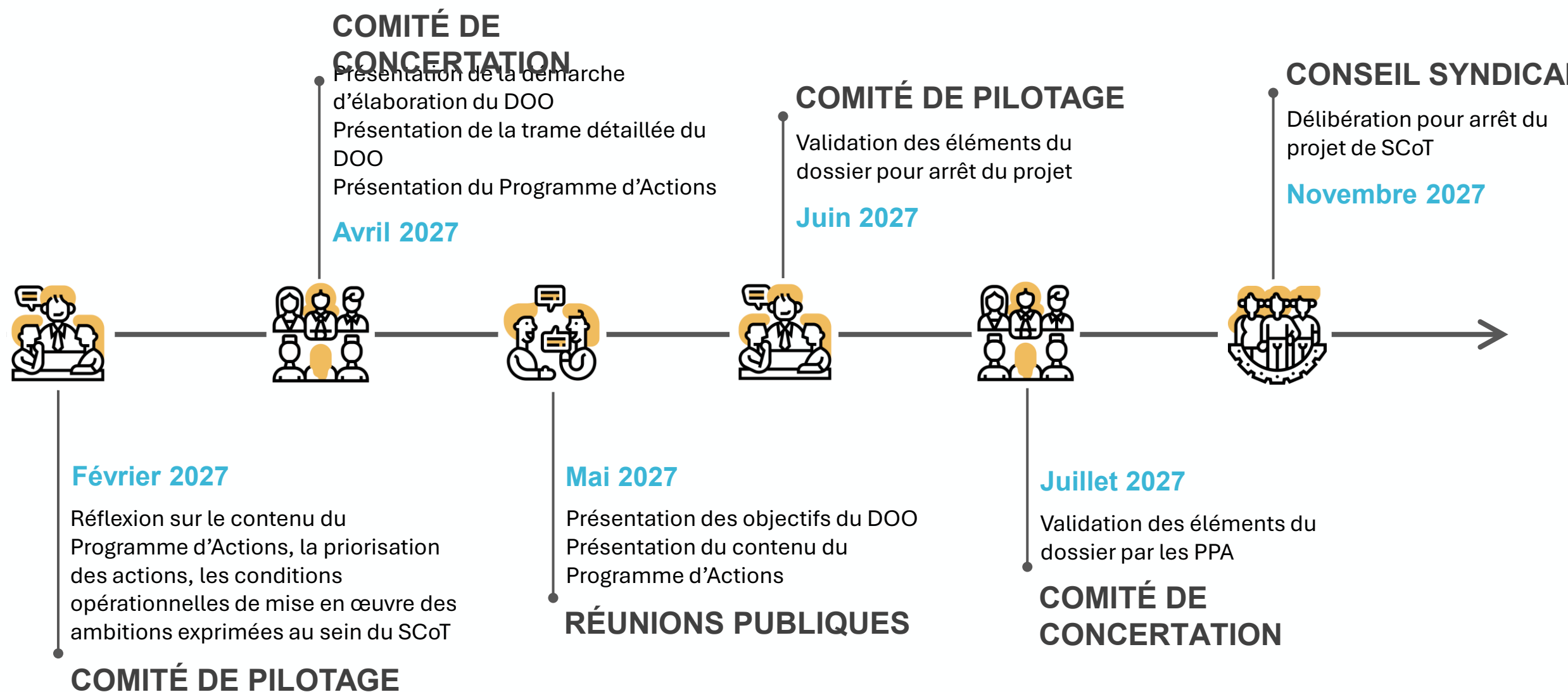
Principes d'élaboration :

1. Identification des actions nécessaires à la mise en œuvre du projet porté par le SCoT ;
2. Priorisation des actions ;
3. Définition du contenu des fiches-actions ;
4. Formalisation d'une programmation ;
5. Définition d'un dispositif de suivi et de mise en œuvre.

Calendrier de l'animation de la phase DOO



Calendrier de l'animation de la phase DOO



Merci de votre attention

Les prochains RDV :

Rencontres EPCI : septembre 2026

Séminaire élus : 3 novembre 2026

Commissions thématiques DOO :
octobre/novembre/décembre 2026

COPIL de validation du DOO : janvier
2027

